

ARRETE 2026\93
PORTANT INTERDICTION OU RESTRICTION DE
CIRCULATION OU DE STATIONNEMENT POUR
UNE MANIFESTATION SPORTIVE DITE
« LA GUERVILLOISE 2026 »

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu la demande présentée par l'Association VTTeam78 Guerville,

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation dans le cadre de l'organisation par l'Association VTTeam78 de sa manifestation portant sur une randonnée VTT dite « LA GUERVILLOISE 2026 » organisée le **Dimanche 13 Septembre 2026**,

ARRETONS

Article 1er : Afin de permettre le déroulement dans de bonnes conditions, de l'édition de la Guervilloise 2026 organisée par l'Association VTTeam78, dont le départ et l'arrivée sont prévus le **Dimanche 13 Septembre 2026 à la salle des fêtes de Senneville** sise Place de la Persévérance/Rue Saint Jean - 78930 Guerville,

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits Rue & Place de la Persévérance, le **Dimanche 13 septembre 2026 de 6h00 à 18h00** sauf pour les riverains et services de secours.

Article 3 : La commune Guerville autorise l'association VTTEAM78 dans le cadre de l'organisation de La Guervilloise 2026 à emprunter les rues suivantes en fonction des circuits :

Centre-ville :

- Chemin des Garennes
- Rue des Tilleuls
- Rue des Frileuses
- Chemin du Stade
- Rue des Guépins
- Rue Pierre Curie
- Rue du Bois
- Rue des Merisiers - traversée RD 158

- Rue des Nourets
- Rue Des Vernes
- Rue des Sources
- Rue de l'Echelle
- Rue de la libération
- Rue Pasteur
- Rue de la Lombardie

Hameau de Senneville :

- Rue Saint Jean
- Rue des Frileuses
- Rue du Pré Doré
- Chemin des Champs Blancs
- Rue des Fillancourts
- Rue Charitable
- Rue des Amillardes
- Rue de la Liberté
- Rue de la Persévérance
- Rue des Groux sous la Chapelle
- Rue des Moulins
- Rue de la Ballanderie
- Rue Maurice Donnay
- Rue des Roches

Hameau de Fresnel :

- Rue de Gros Moulu
- Rue Beauregard
- Rue des Coteaux
- Rue du Clos

Article 4 : L'organisateur s'engage à prévoir pour les traversées de la RD 158 sur sa portion dite « rue des Frileuses » et celle dite « rue des merisiers », la présence d'un homme-traffic. L'organisateur indique également qu'il sera présent sur l'ensemble des parcours et durant toute la manifestation des patrouilleurs. Il est demandé que ces patrouilleurs sécurisent les intersections entre les différentes rues empruntées et les intersections entre les chemins et les rues empruntées.

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- Le pétitionnaire (le Président du VTTeam78)
- La gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville, le 02 septembre 2026
Pour le Maire et par délégation,
L. BONNET, Adjoint au maire,

